

Procès-verbal – Séance du 29 mars 2016

Date de convocation :
24 mars 2016

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 16
procurations : 3
votants : 19

L'an deux mil seize, le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. LEMBELEMBE qui donne pouvoir à M. GICQUELLO
M. LE BRUN qui donne pouvoir à M. POUESSEL
M. BROGARD qui donne pouvoir à M. OUTIN

Secrétaire de séance: Mme Agnès HAVART a été élue secrétaire de séance

◆ Comptes 2015 et Budgets 2016

Monsieur le Maire expose que, comme chaque année, le Conseil Municipal se réunit pour voter son budget et valider les comptes de l'exercice précédent.

La séance est donc consacrée principalement aux affaires financières.

Il ajoute ensuite que la commission des finances s'est réunie mardi 22 mars, pour examiner en détail les comptes et les propositions faites pour 2016.

Il remercie de sa présence Monsieur David Bioret, Trésorier, et précise qu'il lui demandera bien entendu de donner son avis sur les finances de la commune.

Avant de passer la parole à notre collègue Carole, Présidente de la Commission des finances, il souligne le travail de nombreuses commissions pour arriver à finaliser ce budget et faire des choix.

Il passe ensuite la parole à Carole Blanco-Hercelin, adjointe aux finances et à Madame Le Moing, Directrice Générale des Services, qui ont préparé ces documents budgétaires avec l'aide des différents services communaux et qui vont donc en faire la présentation.

Il propose, pour plus de commodité, puisqu'il devra sortir de la salle pour le vote de chaque compte administratif, comme Monsieur le Trésorier qui devra sortir lors du vote de chaque compte de gestion, que l'ensemble des documents budgétaires soient présentés avant de passer aux votes.

Carole Blanco-Hercelin a remercié les services de la mairie qui ont préparé les documents budgétaires qui ont été présentés à la commission des finances, puis a présenté les comptes administratifs 2015 et budgets primitifs 2016 des budgets annexes et du budget principal sur un Powerpoint retraçant l'ensemble des chiffres, des résultats et des équilibres.

Lotissement de la Gare

◆ 2016 – 03 – 01 : Approbation du Compte de Gestion 2015 du Trésorier

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2015 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un excédent de clôture de 29.308,74 € en fonctionnement et un déficit de 44.507,62 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 01 :

Néant

◆ 2016 – 03 – 02 : Approbation du compte administratif 2015

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 29.308,74 € en fonctionnement et un déficit de 44.507,62 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 02 :

Néant

◆ 2016 – 03 – 03 : Approbation du Budget Primitif 2016

Après vote à mains levées, le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 114.386,83 € en section de fonctionnement et 44.507,62 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 03 :

Néant

Lotissement de la Croizédo

◆ 2016 – 03 – 04 : Approbation du Compte de Gestion 2015 du Trésorier

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2015 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un déficit de clôture de 0,14 € en fonctionnement et un déficit de 7.250,07 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 04 :

Néant

◆ 2016 – 03 – 05 : Approbation du compte administratif 2015

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un déficit de clôture de 0,14 € en fonctionnement et un déficit de 7.250,07 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 05 :

Néant

◆ **2016 – 03 – 06 : Approbation du Budget Primitif 2016**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 962.126,50 € (équilibre du fonctionnement) et de 669.376,57 € (équilibre de l'investissement).

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 06 :

Néant

Budget Annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

◆ **2016 – 03 – 07 : Approbation du Compte de Gestion 2015 du Trésorier**

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2015 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un excédent de clôture de 589.762,72 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 07 :

Néant

◆ **2016 – 03 – 08 : Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent de clôture de 0589.762,72 € en investissement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 08 :

Néant

◆ **2016 – 03 – 09 : Approbation du Budget Primitif 2016**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 15.600 € (équilibre du fonctionnement) et de 1.573.762,72 € (équilibre de l'investissement).

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 09 :

Néant

Budget Principal de la Commune

◆ **2016 – 03 – 10 : Approbation du Compte de Gestion 2015 du Trésorier**

Monsieur le Trésorier étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte de gestion 2015 du receveur est approuvé à l'unanimité avec un excédent global de clôture de 693.470,47 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 10 :

Néant

◆ **2016 – 03 – 11 : Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle.

Après vote à mains levées, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats constatés au compte de gestion du receveur, à savoir, un excédent global de clôture de 693.470,47 €.

• Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 11 :

Evelyne Guerret et Bertrand Dany soulignent que les charges de personnel ont beaucoup augmenté depuis 2014, avec une progression de + 10 %.

Monsieur le Maire indique la progression n'est pas aussi importante, car les recrutements réalisés sont essentiellement des contrats aidés, et qu'il faut donc déduire du chiffre brut les recettes perçues, afin d'avoir une vision plus juste du coût réel.

Evelyne Guerret ajoute que les dépenses liées à l'entretien des terrains et des bâtiments augmentent également beaucoup. Monsieur le Maire rappelle que deux factures présentant un caractère exceptionnel ont été payées sur l'année 2015 (enlèvement des gravats contenant de l'amiante sur site du Bois Pivet suite à un incendie pour près de 23.000 €, et réfection de la voirie suite aux inondations de 2014 pour 25.000 €).

Evelyne Guerret regrette le manque de projets structurants. Christian Guillemot indique que la priorité reste le désendettement de la commune, ce qui ne laisse pas de place pour des projets de grande envergure.

Monsieur le Maire ajoute que la commune ne doit pas aller au-dessus de ses capacités. Il rappelle l'équipe municipale ne souhaite pas augmenter les impôts durant le mandat, ce qui réduit les marges de manœuvre.

Il ajoute que les banques vont être sollicitées par les services municipaux dans le cadre de la renégociation des emprunts en cours.

◆ **2016 – 03 – 12 : Affectation du résultat**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide que le résultat constaté au compte administratif 2015, à savoir, 693.470,47 € est affecté en report en section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 326.142,62 € et en report en section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 367.327,85 €.

• Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 12 :

Néant

◆ **2016 – 03 – 13 : Vote des taux d'imposition 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition à savoir, Taxe d'Habitation (15,51), Foncier bâti (25,59) et Foncier non bâti (56,83).

• Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 13 :

Néant

◆ **2016 – 03 – 14 : Approbation du Budget Primitif 2016**

Après vote à mains levées, le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité en équilibre à la somme de 2.751.035,85 € en section de fonctionnement et à la somme de 1.357.165,23 € en section d'investissement.

• Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 14 :

Carole Blanco-Hercelin insiste sur les efforts qui doivent être menés dès cette année afin de diminuer les charges de fonctionnement.

Elle indique que les différents services vont travailler sur la renégociation de l'ensemble des contrats.

Par ailleurs, elle ajoute que les subventions aux associations feront l'objet d'une analyse minutieuse.

Monsieur le Maire revient sur l'évolution des charges de personnel, qui diminuent sur l'année 2016 en raison de départs en retraite et de réorganisation des services, tout en insistant sur le fait que ces changements n'entraînent pas de baisse des compétences au sein des services municipaux.

A la question d'Evelyne Guerret au sujet du montant prévu au budget concernant la participation de la commune pour le Musée de la Résistance, Monsieur le Maire répond que l'attribution de compensation versée par la CCVOL est diminuée de 20.000 €, alors même que la CCVOL, dans son budget primitif, ne prévoit pas cette diminution.

Monsieur Bioret estime que le budget de fonctionnement 2016 lui paraît réaliste sur les recettes de fonctionnement en provenance de l'Etat.

Il apporte quelques précisions sur les bases prévisionnelles d'imposition de l'année 2016.

Il présente ensuite les ratios budgétaires principaux de Malestroit pour 2015, qui sont en stagnation ou en amélioration, à l'exception du dernier ratio en raison de la diminution de la CAF :

Le CAC (ratio d'autofinancement courant) est en diminution à 0,90 pour une norme maximale fixée à 1.

Le RIGID (ratio de rigidité des charges structurelles) est à 0,55 en-dessous de la norme maximale de la strate de 0,59.

Le ratio d'endettement 1 (produits de fonctionnement nécessaires au remboursement du capital de la dette) est en baisse à 1,63 pour une norme maximale de 1,5.

Le ratio d'endettement 2 (nombre d'années de CAF pour rembourser le capital de la dette) est de 11,75 pour une norme maximale 8.

◆ **2016 – 03 – 15 - Acquisition des terrains de l'écluse :** validation du projet de parking et fixation du prix d'achat

(Monsieur Jean-Marc OUTIN, intéressé à l'affaire, étant sorti de la salle, et son pouvoir n'étant pas pris en compte)

Monsieur le Maire expose que l'équipe municipale a la volonté d'accroître l'attractivité de la ville, notamment par le développement de l'économie, du commerce et du tourisme. Il

rappelle que l'une des particularités de Malestroit est son manque réel de stationnement pour accéder aisément au centre.

Dans ce cadre, il semble intéressant de proposer un nouveau lieu de stationnement : l'aire de camping-cars actuelle deviendrait un parking, et les parcelles AL45, AL47 et AL121 accueilleraient la nouvelle aire de camping-cars, pour un ensemble d'environ 1 hectare.

Monsieur le Maire indique que les propriétaires, contactés à ce sujet, sont d'accord sur une cession à 50 centimes d'euros par m².

La commission d'urbanisme et la commission des finances ont donné un avis favorable pour une acquisition sur ce montant.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'achat des parcelles précédemment indiquées, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces afférentes en l'étude de la SCP Laroze, notaire à Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 15 :

Monsieur le Maire précise qu'un espace sera réservé à l'accueil des chevaux, sur la partie des terrains se situant du côté des habitations, et que l'entrée dans la nouvelle aire de camping-cars se fera du côté du canal.

Michelle Tréguët demande si un enrobé est prévu sur l'aire de camping-cars actuelle qui deviendra un parking. Monsieur le Maire indique que ce terrain étant situé en zone inondable, il est interdit de réaliser de tels travaux : il s'agira d'un terrain stabilisé, et un empierrement sera effectué sur la nouvelle aire de camping-cars.

A la question d'Evelyne Guerret à propos de la capacité de cette nouvelle aire, Monsieur le Maire indique qu'environ 60 camping-cars pourront être accueillis.

Il ajoute qu'afin de faciliter l'accès de la zone de l'écluse aux piétons, un cheminement piétonnier va être réalisé entre la place Queinnec et l'écluse. La municipalité incitera les commerçants et les employés travaillant dans le centre à se garer sur les parkings périphériques, et les zones bleues devraient être remises en service.

- ◆ **2016 – 03 – 16 – Marché Bâtiments rue Sainte-Anne : retenue de garantie**

Monsieur le Maire que, lors de la réception des travaux du Pass'Temps en 2011, une retenue de garantie avait été effectuée sur le lot n°9 (électricité). En effet, certaines réserves avaient été émises.

A ce jour, l'entreprise n'ayant pas réclamé le montant retenue, la prescription quadriennale s'applique. A la demande de la trésorerie, il convient de constater cette recette, pour un montant de 184,17 €, à l'imputation 21318.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à constater la recette d'un montant de 184,17 €, à l'imputation 21318.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 03 – 16 :

Néant

◆ **Informations diverses**

- Personnel communal : modification temps de travail d'un agent au Pass'Temps

Monsieur le Maire indique que, suite au constat de la forte hausse de la charge de travail au Pass'Temps liée à un développement de la politique culturelle, la commission des finances et du personnel, réunie le 22 mars 2016, a validé l'augmentation du temps de travail d'un agent au Pass'Temps, passant de 50 % à 80 %.

Il ajoute que la procédure est maintenant la suivante : le dossier doit recevoir l'avis du Comité Technique (au Centre de Gestion), puis le conseil municipal devra délibérer afin de supprimer l'ancien poste et de créer le nouveau poste avec la nouvelle durée hebdomadaire de travail.

Il précise enfin que le budget 2016 prend en compte l'augmentation de la masse salariale liée à cette modification.

- Fusion des Communautés de communes :

Monsieur le Maire donne lecture du texte rapporté ci-après :

"J'ai lu, comme vous, que certains évoquent un déni de démocratie ou encore une décision antidémocratique !!!

*Je rappelle la base de ce dossier : **le vote des collectivités concernées**. Il ne faut tout de même pas oublier que sur les 32 communes constituant le périmètre de cette fusion à 3 (qui compte 40 000 habitants), 20 communes représentant plus de 68 % de la population ont approuvé le schéma en question. Pour les 12 autres : 6 ont voté pour un rapprochement avec Ploërmel et 6 ont refusé le schéma.*

Par ailleurs, l'amendement présenté par le Président Launay n'a recueilli que 6 voix "pour" alors qu'il lui en fallait 30 pour qu'il soit adopté !

*Nous sommes tous, ici, tout-à-fait satisfaits du fait que le schéma proposé par Monsieur le Préfet pour une fusion des trois communautés de communes de La Gacilly, Guer et Malestroit ait été approuvé par les membres de la CDCI le 21 mars dernier. Nous avons d'ailleurs voté, **à l'unanimité**, pour ce schéma.*

Ne perdons pas plus de temps ! Janvier 2017 n'est pas loin !

Mobilisons notre énergie à la poursuite du développement de ce secteur du Morbihan. Préparons cette fusion dans un bon esprit afin de la réussir pour le bien commun, pour l'attractivité et la prospérité de ce beau territoire et de ses habitants.

Dans quelques années, nous n'aurons qu'à nous féliciter d'avoir permis le regroupement de ces 3 communautés de communes, lorsque nous verrons l'essor de ce territoire."

Michelle Le Sauter – Le Bel souligne que les deux communautés de communes de Guer et de La Gacilly travaillent depuis plusieurs mois déjà sur ce regroupement, et ajoute qu'il est grand temps que la CCVOL les rejoigne afin d'assurer une fusion dans les meilleures conditions possibles.

Michelle Trégouët s'inquiète du peu de capacité, pour les délégués communautaire de Malestroit, à être entendus par le conseil communautaire, et du manque d'écoute à la CCVOL.

Monsieur le Maire acquiesce, ajoutant que cette situation n'est pas nouvelle. Il insiste également sur le fait que les élus doivent œuvrer pour l'intérêt général, en respectant chaque commune environnante. Il précise que les querelles de personnes ne mènent à rien.

Il souligne que Malestroit, la ville-centre de la CCVOL, ne demande qu'à pouvoir travailler dans un esprit de collaboration. Il ajoute que l'ambiance de travail est importante, et il fait part de sa certitude que le rapprochement avec Guer et La Gacilly va contribuer à assainir les relations.

Evelyne Guerret rappelle que Malestroit était porteuse de ce projet de regroupement à 3, et qu'à ce titre la commune doit en profiter pour apporter des éléments fédérateurs à la CCVOL, afin d'aborder le regroupement de manière sereine.

Elle cite l'exemple du savoir-faire de la commune en matière de social et d'accompagnement aux personnes âgées, insistant sur le rôle moteur que Malestroit doit jouer sur ce thème en particulier, et dans les autres domaines en général.

Monsieur le Maire approuve ce point de vue, et rappelle également un autre enjeu important en ce qui concerne les inondations, cette compétence devenant communautaire.

Christian Guillemot revient sur la question de l'ambiance de travail, soulignant l'importance de ce point dans la construction de projets communs. Il est très optimiste pour l'avenir, les différents projets déjà menés avec les territoires de Guer et de La Gacilly ayant créé des relations très conviviales, propices à la construction d'un territoire cohérent.

- Point sur le projet du nouveau Pont Neuf :

Monsieur le Maire expose que, comme évoqué lors d'une précédente réunion de conseil municipal, le Conseil Départemental confirme sa décision de renoncer au projet de contournement de Malestroit et de construire un nouveau Pont Neuf en lieu et place du pont actuel.

Il donne ensuite lecture du courrier reçu en Mairie le 17 mars 2016, indiquant clairement la position du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire ajoute que ce nouveau Pont Neuf permettra également de sécuriser le cheminement des piétons.

Il précise que la population ainsi que les professionnels du territoire seront associés à ce projet.

Evelyne Guerret demande ce qu'il advient du projet de délestage entre La Gare et la route de Sérent. Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental doit refaire des comptages à ce niveau. Il ajoute que le comptage au niveau du Pont Neuf doit être réalisé dans quelques semaines, pour un rendu en septembre ou octobre prochain et une décision concernant l'interdiction des poids-lourds en transit.

Bertrand Dany indique qu'il pourrait également être intéressant de faire réaliser un comptage au niveau de Saint-Marcel, pour les véhicules partant de Tirpen et voulant couper pour se diriger vers Le Gros Chêne.

Evelyne Guerret craint que le nouveau Pont Neuf ne puisse résoudre le problème de circulation dense à La Madeleine et au faubourg Sainte-Anne. Michelle Le Sauter – Le Bel

indique que l'interdiction des poids-lourds en transit devrait déjà diminuer le flux des véhicules sur cet axe principal de Malestroit.

Monsieur le Maire indique enfin que les travaux du Pont Neuf devraient permettre de transformer le carrefour à feux par un rond-point, ce qui fluidifierait encore davantage la circulation.

- Journées Européennes des Métiers d'Art

Monsieur le Maire rappelle que les JEMA se dérouleront tout au long du week-end, avec l'ouverture du circuit des Artisans d'Art qui aura lieu le vendredi 1^{er} avril à 19h à la salle Jéhan.

Marc Kerviche indique qu'une vingtaine d'artisans et de créateurs d'art seront présents à Malestroit durant tout le week-end. Ils seront présent au Pass'Temps, à la Nurserie Numérique, au Moulin Gueguen et rue du Général de Gaulle.

Il ajoute que le festival des Artisans d'Art se déroulera, quant à lui, le 5 juin 2016 sur la Digue.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.